



RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01073

Numéro SIREN : 803 117 472

Nom ou dénomination : POLE AGORA

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2017 sous le numéro de dépôt 6636

POLE AGORA
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 365 Chemin Collet St Pierre
83200 TOULON
RCS TOULON 803 117 472

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 09 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 09 Juin à 10 heures,

Monsieur LEGRAS Jean-François, associé unique et Président de la SASU POLE AGORA,

A pris des décisions suivantes relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- l'affectation du résultat de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce
- l'approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
- l'approbation de la rémunération de la gérance,
- la délégation de pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 14 634.77 euros.

Il approuve également les opérations traduites des ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- au poste « Report à nouveau débiteur » 2 860.74 euros ;
- au poste « Report à nouveau créditeur » 0.80 euros ;
- au paiement de dividendes pour : 11773.23 euros ;

La société a donc procédé à une distribution des dividendes nets de 7 476 euros par associés.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

POLE AGORA
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 365 Chemin Collet St Pierre
83200 TOULON
SIRET 803 117 472 000 16

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Monsieur Jean-François LEGRAS, associé unique et président de la Société POLE AGORA a, conformément aux textes légaux et réglementaires, et aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Présentation des états financiers

Il est précisé tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Nous vous rappelons que la Société à responsabilité limitée à associé unique est soumise au régime fiscal des sociétés de capitaux et qu'à ce titre, elle est passible de l'impôt sur les sociétés.

Situation et activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires au cours de l'exercice s'est élevé à 61 200 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 42 955 euros.

Evolution et perspectives d'avenir

Tous les efforts sont maintenus pour améliorer l'activité et le résultat de la Société.

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code du Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée, il y aura lieu d'approuver les comptes et de donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion au gérant.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déductions faites de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 14 634.77 euros.

Nous proposons d'affecter cette somme :

- au poste « Report à nouveau débiteur » 2 860.74 euros ;
- au poste « Report à nouveau créditeur » 0.80 euros ;
- au paiement de dividendes pour : 11773.23 euros ;

La société a donc procédé à une distribution des dividendes nets de 7 476 euros par associés.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, la Société n'a pas distribué de dividendes éligibles à la réfaction de 40 %.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant 3 610 euros correspondant à la réintégration de 633 euros de pénalités, 2 470 euros d'impôt sur les sociétés et de 507 euros de charges sur exercice antérieur.

Parrainage et mécénat

Il n'existe pas de dépenses au titre du parrainage et mécénat.

Filiales et participation

La société ne détient aucune participation

Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé sont reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

Rémunération de la gérance

Il y aura lieu d'approuver la rémunération de la gérance pour l'exercice écoulé d'un montant de 21 031.78 euros.

Modification statutaire

La loi n°2005-882 du 2 août 2005 « en faveur des petites et moyennes entreprises » permet aux sociétés à responsabilité limitée de modifier leurs statuts à des conditions de quorum et de majorités allégées.

Ces nouvelles dispositions ne sont pas applicables aux Sociétés préexistantes, sauf décision des associés prise à l'unanimité.

Il n'est pas opportun de revoir les conditions actuelles qui prévoient l'adoption des modifications statutaires à la majorité des trois quarts des parts sociales au moins.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'E' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

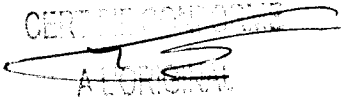
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
POLE AGORA	88 BD GASSENDI
SIRET 8 0 3 1 1 7 4 7 2 0 0 0 3 2	83000 TOULON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:



SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	16 469	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		
			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BONNEIL & ASSOCIES 424 RUE DE LISBONNE ESPACE CORALIA - BATIMENT A 83500 LA SEYNE SUR MER Tél: 04.94.71.46.76	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 05/04/2017 Lieu TOULON
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions		e			
autres que celles visées en (a),		f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g			
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8		

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

365 CHEMIN COLLET SAINT PIERRE 83200 TOULON

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise POLE AGORA

ANNÉE 2016 ou exercice

du 01/01/2016Adresse 88 BD GASSENDI 83000 TOULONau 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice 2016 ⑪
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑫
Nom et qualité du signataire	
A TOULON le 05/04/2017	
Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise POLE AGORA

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 88 BD GASSENDI

83000 TOULON

Numéro SIRET *

8 0 3 1 1 7 4 7 2 0 0 0 3 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

ACTIF

Brut

1

Amortissements - Provisions

2

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 5

Net

3

Net

4

Immobilitisations incorporelles

Fonds commercial *

010

40 000

012

40 000

40 000

Autres *

014

016

Immobilitisations corporelles *

028

030

Immobilitisations financières * (1)

040

475

042

475

Total I (5)

044

40 475

048

40 475

40 000

Matières premières, approvisionnements, en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances (2)

Clients et comptes rattachés *

068

1 347

070

1 347

2 525

Autres * (3)

072

69

074

69

169

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

3 224

086

3 224

524

Charges constatées d'avance *

092

094

Total II

096

4 640

098

4 640

3 218

Total général (I+II)

110

45 115

112

45 115

43 218

PASSIF

Exercice N
NET

1

Exercice N-1
NET

2

Capital social ou individuel *

120

15 000

15 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

1 500

1 500

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)

131

132

Report à nouveau

134

(1 145)

2 861

Résultat de l'exercice

136

14 635

(4 005)

Provisions réglementées

140

Total I

142

29 990

15 355

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés *

166

287

306

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)

169

2 492

172

14 838

27 557

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

15 125

27 862

Total général (I + II + III)

180

45 115

43 218

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

193

(4) Dont dettes à plus d'un an

195

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *

182

475

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise POLE AGORA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le							
		13 1 1 2 2 0 1 6						13 1 1 2 2 0 1 5							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *							209							
	Production vendue	{	biens	intracommunautaires	{	dont export et livraisons	215								
								services *	217						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													
	Production immobilisée *														
	Subventions d'exploitation reçues														
	Autres produits														
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)															
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														
	Variation de stock (marchandises) *														
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														
	Autres charges externes * :	{ dont crédit bail : - mobilier - immobilier }													
	Impôts, taxes et versements assimilés	{ dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 }													
	Rémunérations du personnel *														
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														
	Dotations aux amortissements *														
	Dotations aux provisions														
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259											
														dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260
	Total des charges d'exploitation (II)														
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														
Produits financiers (III)															
Produits exceptionnels (IV)															
Charges financières (V)															
Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347												
													dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
Impôts sur les bénéfices *															
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)															
B - RÉSULTAT FISCAL								Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles														
	Provisions non déductibles *														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														
	Déductions	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986			Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)	127				
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991					
Divers dont ZFA (44. quaterdecies)		345			Investissements outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1		Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)														
	Déficits antérieurs reportables : * 1 776								Déficit col. 2						
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1		Déficit col. 2				

Désignation de l'entreprise : POLiE AGORA

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Total des réintégrations diverses**Détail des déductions diverses****Total des déductions diverses**

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : POLE AGORA

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000	40 000
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	475	484		486	475	475
TOTAL		490	40 000	492	475	494		496	40 475	40 475
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : POLE AGORA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 776
Déficits imputés	983	1 776
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	506
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	9 568
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 277
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

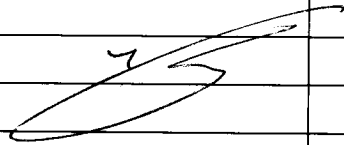
(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : POLE AGORA

31/12/2016

Détail des Autres Imputations

CERTIFIÉ CONFORME
AU COTONAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 CONGES PAYES			1 455.41
01/01/2016 EI ANNUL PROV CONGES PAYES	3 020.67		
01/01/2016 AN S.A.N.		3 020.67	
31/12/2016 EI PROV CP 2016		1 455.41	
43820000 CH.SOC./ PROV CONGES PAYES			848.07
31/12/2016 EI CH.SOC./ PROV CONGES PAYES		848.07	
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CHGES A PAY			431.11
14/12/2016 EI DIFFERENCE REGLEMENT AG2R		431.11	
43863000 CIPAV			790.47
01/01/2016 AN S.A.N.		1 472.56	
18/08/2016 B1 N°8631384 CIPAV PAR HUISSIER	136.49		
29/09/2016 B1 8631399 CIPAV HUISSIER	136.40		
17/10/2016 B1 N°8631406 CIPAV	136.40		
22/11/2016 B1 N°8631417 CIPAV	136.40		
14/12/2016 B1 N°8631420 CIPAV	136.40		
46860000 CHARGES A PAYER			288.15
31/12/2016 EI TAXE APPRENTISSAGE 2016		143.02	
31/12/2016 EI FORMATION CONTINUE 2016		145.13	
46861000 MAJORATIONS A PAYER			1 033.87
01/01/2016 AN S.A.N.		1 857.85	
30/03/2016 OD REMISE MAJORATIONS URSSAF	363.00		
26/05/2016 B1 N°9410809 AG2R 1 ET 2T15	180.00		
19/07/2016 B1 N°8611383 URSSAF 2015	224.00		
01/12/2016 OD REMISE MAJORATIONS 2015	172.00		
31/12/2016 EI MAJORATIONS CIPAV 2016		115.02	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES - PENALITES			633.10
01/02/2016 B1 URSSAF MAJORATIONS	478.00		
23/02/2016 B1 N°9410799 AG2R 2014	25.00		
01/03/2016 AC 7603 FOURRIERE	122.50		
29/03/2016 B1 N°9410802 AMENDE FOURRIERE	35.00		
30/03/2016 OD REMISE MAJORATIONS URSSAF		363.00	
26/05/2016 B1 N°9410809 AG2R 1 ET 2T15 MAJO	22.58		
28/06/2016 B1 9410820 AG2R MAJORATIONS	90.00		
15/11/2016 B1 N°8631409 AMENDE	135.00		
23/11/2016 B1 N°8631413 AG2R MAJORATIONS	90.00		
01/12/2016 OD REMISE MAJORATIONS 2015		172.00	
23/12/2016 B1 N°8631342 RAM PL MAJO	55.00		
31/12/2016 EI MAJORATIONS CIPAV 2016	115.02		
67200000 CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR			507.13
23/02/2016 B1 N°9410799 AG2R 2014	507.13		
